

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

PROMOUVOIR ET FAIRE DÉCOUVRIR
LES PRATIQUES

ENCADRER
DES RANDONNÉES

INITIER
LES PRATIQUANTS

FORMER
DES ÉDUCATEURS
DES FORMATEURS

DIRIGER
UNE STRUCTURE

COORDONNER
UNE ÉQUIPE

ENTRAÎNER
DES PILOTES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les diplômés d'état et le certificat de qualification professionnel sont inscrits au Répertoire National des Certifications (RNCP) et ce titre, les candidats à la formation peuvent bénéficier des financements de la formation professionnelle (CPF, OPCO...).

Pour tous renseignements complémentaires, contactez les OF ci-dessous :

CONTACTS :

Organismes de formation – Publics :

CREPS DE TOULOUSE (DE/DES)
formation@creps-toulouse.sports.gouv.fr
Tél : 05 62 17 90 00

CREPS DE REIMS (DE)
formation@creps-reims.sports.gouv.fr
Tél : 03 26 86 70 10

Organismes de formation – Privés :

CFPPA Ysingeaux (CQP IM)
cfppa.ysingeaux@educagri.fr
Tél : 04 71 65 70 69

GTR Performance (CQP IM)
info@gtr-performance.fr
Tél : 04 70 51 68 64

P2F (Pascal Fmot Formation) (CQP IM)
contact@pascalfmot.com
Tél : 05 62 80 41 07

PRO STAGE (CQP IM)
nicolastangue@gmail.com
Tél : 06 15 46 14 27

Renseignements complémentaires : www.ffmoto.org
formation@ffmoto.com

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

TRANSFORMEZ VOTRE
PASSION ET DEVENEZ
UN PROFESSIONNEL
DANS LES ACTIVITÉS
DU MOTOCYCLISME



JE VEUX

INITIER

- ✓ FAIRE DÉCOUVRIR LES ACTIVITÉS DU MOTOCYCLISME.
- ✓ INITIER LES PRATIQUANTS.
- ✓ PRÉPARER ET ACCOMPAGNER DES RANDONNÉES.

ENTRAÎNER

- ✓ COORDONNER UNE ÉQUIPE.
- ✓ COORDONNER UNE STRUCTURE.
- ✓ FORMER DES ÉDUCATEURS.

ENTRAÎNER À HAUT NIVEAU

- ✓ DIRIGER UNE ÉQUIPE D'ENTRAÎNEURS.
- ✓ DIRIGER UNE STRUCTURE.
- ✓ FORMER DES FORMATEURS.

QUALIFICATION NÉCESSAIRE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL INITIATEUR MOTO (CQP).

(Qualification de niveau 4 délivrée par la branche professionnelle du Sport).

DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION MOTOCYCLISME (DE JEPS).

(Qualification de niveau 5 délivrée par le Ministère des Sports).

DIPLOME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA PERFORMANCE SPORTIVE MENTION MOTOCYCLISME (DES JEPS).

(Qualification de niveau 6 délivrée par le Ministère des Sports).

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir 18 ans.
- Être titulaire du PSC1 ou équivalent.
- Répondre aux exigences d'entrée en formation.

COMMENT LES OBTENIR ?

Suivre la formation proposée par un organisme habilité (contacts en dernière page).

